



Pour un
PASTORALISME
pyrénéen
durable

Cohabitation

Valorisation

Pour un pastoralisme pyrénéen durable

Édito

L'élevage pyrénéen est en crise. Bien que le retour de l'ours n'en soit pas responsable, des agriculteurs pyrénéens ont saisi l'occasion des lâchers d'ours pour exprimer des inquiétudes légitimes sur leur avenir.

Plusieurs décennies d'une politique basée sur l'opposition entre les activités humaines et la nature a conduit l'agriculture de montagne dans une impasse. Continuer serait une erreur.

Les associations impliquées dans la conservation de l'ours ont fait un choix clair : concilier les enjeux économiques et écologiques, ne renoncer ni au pastoralisme, ni à la protection du patrimoine naturel, ni à l'ours.



La présence de l'ours et les possibilités d'aides associées constituent une occasion de passer d'une logique quantitative à une logique qualitative. Allier et valoriser qualité des produits, des pratiques, des conditions de vie et de travail, et de l'environnement est la seule opportunité d'avenir pour l'agriculture pyrénéenne.

Pour cela, des outils existent. Qu'ils soient à l'initiative des associations ou de l'Etat, ils permettent d'indemniser les dégâts, de compenser les inconvénients induits et de valoriser les produits des éleveurs en zone de présence d'ours.

Le programme européen Life Coex apporte des moyens complémentaires pour améliorer ces outils et mieux les diffuser.

Ils ne sauraient à eux-seuls compenser les dégâts d'une politique agricole inadaptée ; ils n'en ont pas l'ambition. Mais ils démontrent que cohabiter, répondre aux attentes de la société comme des éleveurs, concilier les enjeux économiques et écologiques est possible.

LIFE COEX

Améliorer la coexistence entre les grands carnivores et l'agriculture en Europe du Sud

> Le programme Européen Life COEX concerne 5 pays : Portugal / Espagne / France / Italie / Croatie
Débuté fin 2004 il se déroulera jusqu'à la fin 2008.

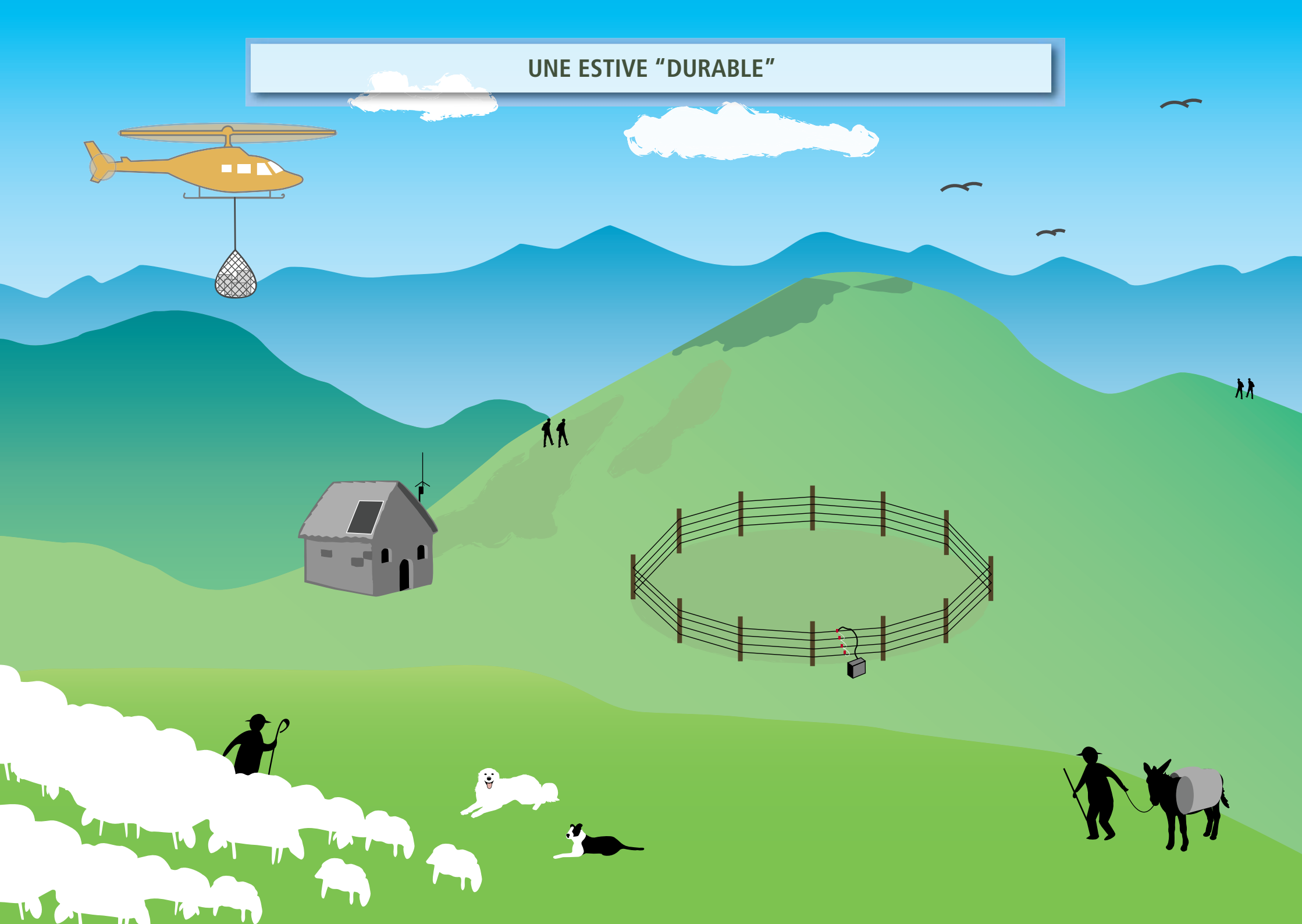
En France, ce programme consiste à :

- Renforcer** les capacités des éleveurs à protéger leurs troupeaux contre les attaques des prédateurs (loup dans les Alpes et ours dans les Pyrénées) par des actions d'appui techniques et de conseils (chien de protection...) et d'aide à la surveillance par des éco-volontaires.
- Soutenir** les produits fermiers de qualité associés à l'ours (fromage Pê Descaussat, agneau brouillard du Pays de l'Ours...).
- Travailler** avec les pouvoirs publics et le monde de l'élevage à l'amélioration des moyens de cohabitation avec les grands carnivores (séminaires, groupes de travail...).
- Sensibiliser** le grand public sur ces questions.
- Valoriser** les expériences des pays partenaires du programme afin d'améliorer leur situation.

Programme réalisé par : [Logos of partners]

Avec le soutien financier de : [Logos of funders]

UNE ESTIVE "DURABLE"



Méthodes et outils pour une bonne gestion de l'estive

Pas de pastoralisme sans berger

Par définition, le **berger est l'acteur principal et indispensable d'une estive bien gérée.**

En Béarn, il assure la production fromagère, fleuron de la gastronomie pyrénéenne.

Dans toutes les Pyrénées, il soigne les bêtes blessées ou malades et gère le capital fourrager de l'estive par une conduite du troupeau par quartier.

Sans berger, les pertes en estive peuvent être importantes, de 3 à 10% du troupeau, par accidents, foudre, maladies ou prédation.

De même, les bêtes se concentrent sur les zones riches et délaissent les zones moins attrayantes qui s'enfrichent. L'évolution des paysages pyrénéens en témoigne.

Jusqu'à une période récente, le nombre de bergers diminuait dans les Pyrénées du fait de contraintes économiques et sociologiques. Cela constituait un risque majeur pour l'avenir du pastoralisme pyrénéen.

En accompagnement au retour de l'ours, l'état et les collectivités proposent de nouvelles aides pour embaucher des bergers.

Le bénéfice est global : création d'emplois, tranquillité des éleveurs en vallée, production de qualité, soin et protection des troupeaux, meilleure gestion des paysages, accueil et information des randonneurs.



Cependant, **la seule présence du berger ne suffit pas.** Des auxiliaires précieux (chiens), des outils (parcs ...) et des techniques de travail adaptés à chaque estive (regroupement nocturne ...) lui permettent d'assurer ses missions dans de bonnes conditions et avec efficacité.

Les aides mises en œuvre dans le cadre du programme « ours » contribuent à **revaloriser le travail des bergers dans les Pyrénées.**

Les chiens, auxiliaires indispensables du berger

➔ Les chiens de conduite

Ce sont les chiens du berger.

En montagne, gérer un troupeau est une tâche harassante et délicate. Un dressage réussi permet au berger de commander à distance ses chiens et ainsi de rassembler et déplacer le troupeau. C'est important pour soigner les bêtes, et gérer le pâturage « tournant » de l'estive. Qu'ils soient de race locale (labrit) ou non (border-collie), **de bons chiens de conduite sont indispensables au travail du berger.**



➔ Les chiens de protection



Ce sont les chiens du troupeau.

Socialisé avec les brebis depuis sa naissance, le chien de protection s'attache au troupeau qu'il défend des intrus et prédateurs.

Le chien de protection est autonome, il n'a pas besoin d'ordre pour intervenir. De par sa taille et ses aboiements, **il dissuade et éloigne tout intrus ou prédateur** menaçant le troupeau, sans être pour autant agressif envers des promeneurs et randonneurs qui ne perturbent pas les bêtes.

En cas de besoin, le chien peut affronter directement le prédateur.

Selon la configuration de l'estive, plusieurs chiens peuvent être nécessaires pour assurer une protection optimale.

Les chiens de protection permettent de faire baisser les vols et prédateurs de 92% en moyenne.

L'ACP (Association Cohabitation Pastorale) accompagne les éleveurs dans la mise en place de chiens de protection : choix des chiots, conseils aux éleveurs, suivi et accompagnement jusqu'à l'âge adulte des chiens.

Des aides spécifiques de l'Etat sont accordées pour l'achat du chiot puis pour son entretien chaque année que le chien monte à l'estive.

Des brochures détaillées sur les chiens de protection, éditées dans le cadre du programme Life Coex, sont disponibles auprès des partenaires du programme.



Méthodes et outils pour une bonne gestion de l'estive



Le regroupement nocturne et la conduite diurne

Regrouper les bêtes chaque soir est un impératif en zone de fabrication fromagère pendant la période de production.

En l'absence de production, ou hors période de fabrication, le regroupement nocturne permet de **protéger le troupeau des attaques de chiens et de prédateurs sauvages** (ours, renard, sanglier ...).

Surtout, c'est indispensable pour suivre l'état sanitaire des animaux et éventuellement intervenir avant aggravation (piétin, infections, blessures, asticots ...).

L'alternative, consistant à lâcher le troupeau sans surveillance, s'est développée par manque de main d'œuvre sur les exploitations.

Partout où l'on a abandonné le regroupement, on constate des pertes supplémentaires, y compris en l'absence d'ours. Les brebis sont des animaux domestiques fragiles qui ont besoin d'attention et de soins dans un milieu montagnard toujours difficile et risqué, y compris en été.

Quand il n'est pas pris par la fabrication fromagère, le berger peut également conduire le troupeau la journée. Le suivi des animaux n'en est qu'amélioré et la gestion du pâturage optimisée.



Les parcs électriques : contention et protection

La vocation première des parcs est de **contenir les bêtes**, afin de les soigner, les trier ou les regrouper pour la nuit. C'est aussi un outil de gestion du pâturage, notamment en vallée et en zone intermédiaire.

Le parcage des animaux lors des périodes de vulnérabilité (nuit, mauvais temps, brouillard ...) permet également d'**optimiser le travail des chiens patous qui ont du mal à protéger un troupeau dispersé.**

Afin d'éviter les risques sanitaires, il est préférable de déplacer régulièrement le parc ou d'en utiliser plusieurs en alternance.

Les parcs électriques peuvent également être conçus pour la protection, en complément ou indépendamment des chiens patous. Ils peuvent être à simple ou double enceinte afin de **maintenir en toutes circonstances une distance minimale entre le prédateur et le troupeau.**

Quelques règles simples de mise en œuvre et un entretien régulier garantissent une bonne efficacité de fonctionnement et de protection.

Une brochure détaillée sur les clôtures électriques, éditée à l'attention des éleveurs et bergers dans le cadre du programme Life Coex, est disponible gratuitement sur simple demande auprès des partenaires du programme.



Améliorer la cohabitation élevage-ours dans les Pyrénées

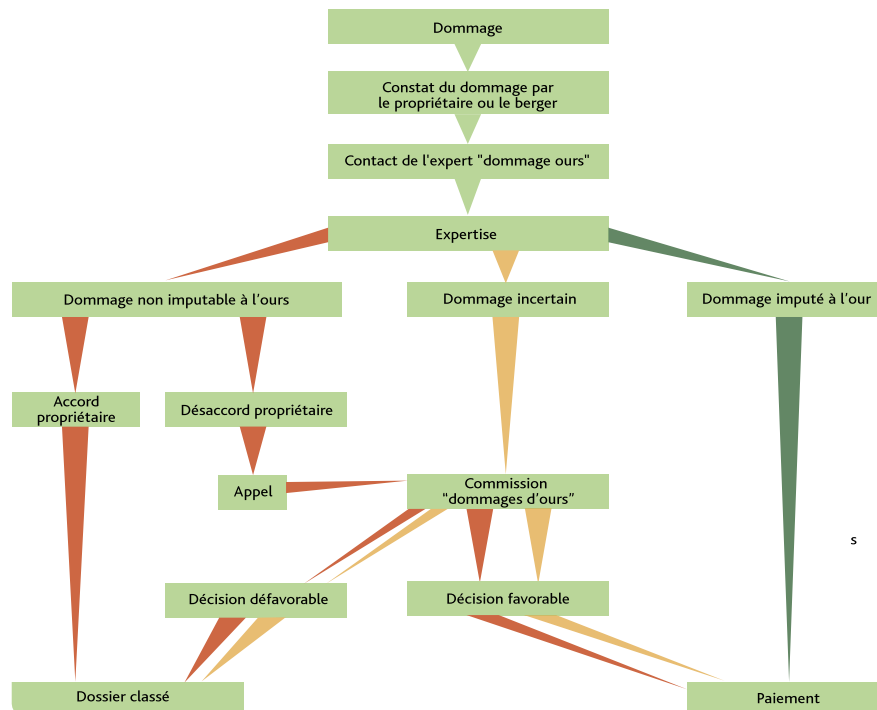
L'indemnisation des dégâts

Pour chaque attaque d'ours, l'indemnisation se compose :

- du **remboursement de la (des) bête(s)**, au cours du marché, selon un barème concerté
- d'une **prime de manque à gagner**, compensant l'agneau ou le lait que la bête aurait produit
- d'une **prime de dérangement**, compensant le surcroît de travail pour le berger ou l'éleveur.

Le système d'indemnisation français est **un des meilleurs d'Europe**, les autres n'étant souvent ni aussi complet, ni aussi rapide.

Schéma récapitulatif de la procédure d'indemnisation des dommages d'ours



Le transport du matériel pastoral

Le transport du matériel pastoral permet un **gain de temps et d'énergie** important pour les estives situées en zone inaccessibles ou impossibles à desservir par une piste pour des raisons physiques, écologiques ou paysagères. Il apporte une **amélioration significative des conditions de vie et de travail** des bergers en estive. Initié par des associations de protection de la nature, avec l'aide financière de l'État, il rend la vie de l'éleveur plus facile. Deux techniques sont utilisées :

➔ Le muletage

C'est la technique favorisée, selon la disponibilité de prestataires locaux, ce qui participe à l'économie locale. Certes moins rapide que l'hélicoptère, le muletage présente les avantages d'être moins sensible aux conditions climatiques, moins cher et plus écologique.

➔ Les héliportages

En début de saison pour transporter tout l'équipement de la saison ou à l'automne pour descendre le fromage, ou selon l'accessibilité du site, l'hélicoptère achemine plusieurs centaines de kilos de matériel vers n'importe quelle cabane en quelques minutes seulement.

Le matériel de première nécessité est transporté **gratuitement**, grâce aux crédits ours, à concurrence de 700 Kg par berger. Des aides peuvent être accordées pour les charges supplémentaires, selon les crédits disponibles.



Améliorer la cohabitation élevage-ours dans les Pyrénées



Les liaisons-radio (téléphones, radiotéléphones)

Initiées en Béarn par le FIEP dans les années 80, des liaisons-radios modernes sont maintenant étendues sur l'ensemble de la chaîne.

Les téléphones portables, ou radiotéléphones permettent au berger de **contacter les services d'urgence** en cas de problème, les experts en cas d'attaque d'ours au troupeau et l'équipe des bergers itinérants si nécessaire.

Au-delà des aspects sécuritaires, c'est également un **lien social assuré avec la vallée, les amis, la famille, les collègues.**

Rassurés par ce contact permanent maintenu avec la vallée, des bergers peuvent par exemple accueillir à leur cabane des jeunes enfants dans des conditions de sécurité raisonnables.

Comme les transports de matériel, les liaisons radios et téléphones **compensent l'isolement des estives non-desservies et modernisent les conditions de vie et de travail des bergers.**

Les techniciens pastoraux itinérants

Hommes et femmes de terrain et d'expérience, les techniciens pastoraux itinérants (ou « bergers itinérants ») sont tout l'été en montagne afin d'**épauler les bergers en cas de difficulté.**

Leurs activités sont des plus variées : ils informent, sensibilisent, conseillent, aident à la mise en œuvre des moyens de protection (clôtures ...), aident à rassembler les brebis, organisent les héliportages et muletages pastoraux ... et assurent la surveillance nocturne des troupeaux en cas d'attaques d'ours insistantes.



Garder des troupeaux en montagne est une tâche passionnante mais dure. Quand les éléments s'acharnent, la condition physique comme morale du berger est mise à rude épreuve.

L'équipe des techniciens pastoraux itinérants, bergers eux-mêmes, apporte alors le **soutien lui permettant de « remonter la pente »** vers des jours meilleurs.



Valoriser les produits du pastoralisme durable grâce à l'image de l'ours



Organiser la cohabitation élevage - ours n'est qu'un aspect de la question pastorale pyrénéenne.

Indemniser les dégâts, compenser les inconvénients induits par la présence de l'ours, donner aux éleveurs les moyens de protéger leurs troupeaux sont des conditions préalables au passage à l'étape suivante : la valorisation des produits.

Depuis quelques décennies, l'agriculture a plus misé sur la quantité que sur la qualité et la valorisation des produits.

Aujourd'hui, le bilan est clair : **la vocation des zones de montagnes est de produire de la qualité, à haute valeur ajoutée et valoriser ces produits.** À l'inverse, les productions banales à faible valeur ajoutée engendrent des effets économiques, sociaux et écologiques insupportables par le milieu naturel et humain.

Les associations cherchant à concilier développement et conservation de l'ours ont initié des expérimentations de valorisation de productions pastorales compatibles avec la présence de l'ours.

➔ Le fromage « Pé Descaous » : la marque des bergers, l'empreinte de l'ours.



Depuis 1994 le FIEP et Les bergers des vallées d'Ossau, Aspe et Barétous travaillent à la valorisation du fromage fermier des bergers qui vivent avec l'ours.

« Pé Descaous » est l'un des surnoms donnés à l'ours et signifie « Va nu pied ». Une trace d'ours est moulée sur certains fromages.

Cette production répond à un **cahier des charges** strict (brebis de races locales, pas d'ensilage dans l'alimentation, fabrication journalière, 4 mois d'affinage...).

Les fromages sont commercialisés grâce à des **outils de promotion et de vente spécifiques.**

➔ Le broutard du Pays de l'ours

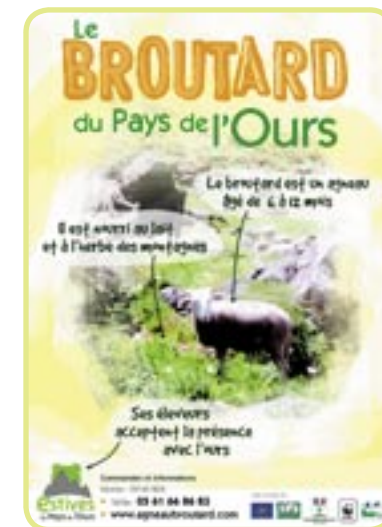
Les associations « Pays de l'Ours – Adet » et « Association Cohabitation Pastorale » travaillent depuis 2000 à la valorisation du Broutard du Pays de l'Ours en Pyrénées Centrales.

Âgé de 6 à 12 mois, le broutard a la particularité d'être monté à l'estive avec le troupeau, ce qui rend la saveur de sa viande incomparable.

Produit selon un **cahier des charges** exigeant, il est **vendu directement** par les éleveurs via l'association "Estive du Pays de l'Ours", de septembre à Noël.

Ces deux opérations-pilotes démontrent la **pertinence de l'idée de valoriser les produits de qualité respectueux de l'environnement.**

La multiplication de telles démarches et leur généralisation contribuerait à réorienter l'agriculture pyrénéenne dans le sens du développement durable.



Programme Life Coex

"Améliorer la coexistence entre les grands carnivores et l'agriculture en Europe du Sud"

L'acceptation des grands carnivores par le grand public est un problème économique et émotionnel. Persécutés depuis des siècles en raison des dommages causés aux troupeaux, leur population s'en trouve fortement diminuée aujourd'hui.

La préservation des grands carnivores passe donc par la réduction des conflits entre agriculteurs et prédateurs (loup, ours), et implique la participation de tous les acteurs pour mettre en place une véritable politique de conservation de ces espèces.

Le programme européen Life Coex, qui implique cinq pays (Portugal, Espagne, France, Italie, Croatie) propose dans ce sens plusieurs champs d'actions basés sur la communication auprès des agriculteurs et du grand public (sensibilisation sur les solutions existantes et prise de conscience d'une coexistence possible ; échange entre les régions par des transferts d'expériences et conseils sur les meilleurs outils utilisés ; prise de conscience également du bénéfice économique apporté par l'utilisation de l'image des carnivores qui valorise le patrimoine), mais aussi sur des actions concrètes de terrain comme le développement de méthodes de prévention (clôtures électriques, chiens de protection) et, dans les pays où il n'est pas assuré par les pouvoirs publics, le soutien économique auprès des agriculteurs pour compenser les dommages éventuels.

Pour la France, le programme, coordonné par le WWF - France, concerne quatre associations menant des actions de terrain en faveur de la cohabitation élevage - grands carnivores : ACP (Association pour la Cohabitation Pastorale), Ferus, "FIEP - Groupe Ours Pyrénées" et "Pays de l'Ours - Adet".

Informations complémentaires : www.life-coex.net

Cette plaquette est éditée par :

Pays de l'Ours - Adet
Maison des Associations
31160 ARBAS
Tél : 05 61 97 48 44

FIEP Groupe Ours Pyrénées
1, rue de Boyrie - BP 508
64010 PAU Université cedex
Tél : 05 59 62 49 43

Financement :

Union européenne, DIREN Midi-Pyrénées, WWF - France, FIEP, Pays de l'Ours - Adet





Contacts utiles

Localisations des ours

- Répondeur des localisations : 05 62 00 81 10
- Equipe Technique Ours : 05 62 00 81 08
- Internet : www.ours.ecologie.gouv.fr ou www.paysdelours.com

Chiens de protection

- Association Cohabitation Pastorale (ACP) : 05 61 05 83 73
- Comminges-Est / Ariège : Pascal Cacheux 06 78 86 16 17
- Comminges-Ouest / Bigorre-Est : Maurice Puysegur 06 25 03 23 74

Techniciens Pastoraux Itinérants

- Coordinateur : Gérard Rolland 06 27 02 58 31

Broutard du Pays de l'ours

- Pays de l'ours – ADET : 05 61 97 48 44
- Estives du Pays de l'Ours : Francis Chevillon 05 61 66 86 83

Mesures de protection (bergers, clôtures)

- DDEA de l'Ariège : Annick Delpy : 05 61 02 16 40
- DDAF des Hautes Pyrénées : Didier Buffière : 05 62 44 59 13
- DDAF de la Haute Garonne : Elisabeth Couret : 05 61 89 33 10

Hélicoptages et portages par bât

- Htes Pyrénées : DDAF : Didier Buffière : 05 62 44 59 13
- Hte Garonne & Ariège : G. Rolland 06 27 02 58 31

Mesures d'accompagnement du programme de restauration de la population d'ours



Chiffres – Montants – Contacts

2007

Impression Pays de l'Ours - Adet sur papier recyclé





Embauche de bergers

Gardiennage des troupeaux	Montant de l'aide
Aide au gardiennage par un berger	385 €/ mois / berger
Aide au gardiennage par un berger avec regroupement	770 €/ mois / berger (cumulable avec aides agricoles habituelles)
Aide au gardiennage par un second berger avec regroupement	1760 €/ mois / berger (pas d' aides agricoles)
Aide au remplacement du berger par un éleveur ou présence permanente de l'éleveur	155 €/ mois / éleveur
Aide au gardiennage par un éleveur prestataire de service ou éleveur-gardien	230 €/ mois / prestataire
Aide au gardiennage avec regroupement par un éleveur prestataire de service	460 €/ mois / prestataire
Aide à la présence permanente de l'éleveur avec regroupement	310 €/ mois



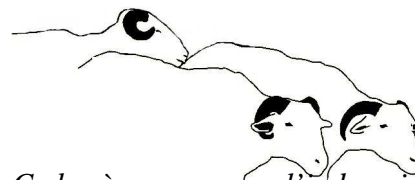
Achat & entretien des chiens de protection

Utilisation de Patou	Montant de l'aide
Aide à l'achat d'un chien « Montagne des Pyrénées » + éducation	765 €/ chien
Aide à la présence d'un chien de protection sur l'estive	305 €/ chien / saison
Aide pour la rééducation d'un chien de protection	80 €/ mois / chien
Aide pour la castration d'un chien de protection	190 €/ femelle et 70 €/ mâle



Transports, téléphones, clôtures

L'héliportage, le portage par bât, les moyens de communication et l'achat de clôtures sont subventionnés à 100 %. Une aide de 765 € est apportée pour l'utilisation des parcs de nuit sur la durée de l'estive.



Éléments du barème d'indemnisation

Ce barème concerne l'indemnisation des bêtes mortes.
Pour les animaux blessés, les factures des soins vétérinaires sont pris en compte sur justificatifs.
L'indemnisation des animaux relevant d'un signe officiel de qualité, leur indemnisation est majorée de 10 %.

Ovins viande		non -inscrit	inscrit
Agneau	de 2 à 6 mois	105 €	120 €
	de 6 mois à 1 an	140 €	155 €
Brebis	de 1 à 7 ans	126 €	180 €
Bélier	de plus de 1 an	300 €	
	Agréé ou recommandé	450 €	
	Agréé ou recommandé, ARR	500 €	

Dérangement et manque à gagner	Barème 2007
Prime de dérangement (par attaque)	140 € par attaque
Indemnité pour le manque à gagner	10% de la valeur de la bête (minimum 50 €/ bête)

Exemple :

Lors d'une attaque, un ours tue deux brebis âgées de 1 à 7 ans.

Indemnisation :

- Brebis A : 126 € + 50 € = 176 €
- Brebis B : 126 € + 50 € = 176 €
- Prime de dérangement pour l'attaque : 140 €

TOTAL = 492 € payés dans les 2 semaines.